

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

SECRETARIAT GENERAL

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE CABINET
DU JEUDI 23 JANVIER 2020**

Yaoundé, le 23 janvier 2020

Sous la présidence du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Joseph DION NGUTE**, s'est tenu ce jeudi 23 janvier 2020 dès 10 heures à l'immeuble principal abritant ses Services, le Conseil de Cabinet du mois en cours auquel ont pris part les Ministres d'Etat, les Ministres, les Ministres Délégués et les Secrétaires d'Etat.

Trois points figuraient à l'ordre du jour :

1. *un exposé du Ministre des Finances sur « la rationalisation des contributions versées aux organisations internationales » ;*
2. *un compte rendu du Ministre des Postes et Télécommunications sur « la mise en œuvre des directives concernant le développement des communications électroniques au Cameroun » ;*
3. *un compte rendu du Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique sur « l'actualisation du Plan Directeur d'Industrialisation ».*

Invité à prendre la parole au terme du mot introductif du Chef du Gouvernement, le Ministre des Finances a d'emblée indiqué que l'adhésion du Cameroun aux Organisations Internationales permet d'établir un faisceau de relations avec d'autres Etats ayant en commun les mêmes objectifs de développement stratégique, politique, économique et social. Il a par la suite dressé un état des lieux de la situation, avant de présenter les mesures de rationalisation préconisées pour l'assainissement du portefeuille des organisations internationales auxquelles le Cameroun est membre.

Relativement à l'état des lieux, le Ministre des Finances a fait savoir que le volume des contributions du Cameroun aux organisations internationales s'est considérablement accru au cours des dernières décennies et se situe à 10 milliards de FCFA en moyenne annuelle pour 196 organisations internationales recensées. Les principales contraintes inhérentes au paiement des contributions dues aux organisations internationales se rapportent notamment à l'absence de données relatives à la domiciliation bancaire et à la localisation de certains organismes bénéficiaires, ainsi que la communication tardive des informations concernant les modifications des montants des contributions statutaires par les organes délibérants de ces organismes.

Afin d'encadrer les dépenses liées aux cotisations versées par le Cameroun auprès des instances internationales, le Ministre des Finances a fait savoir qu'un mécanisme de gestion comprenant des mesures à court et moyen termes a été mis en place. La création et l'opérationnalisation en juillet 2019 de la plateforme mixte permanente MINFI/MINREX chargée du suivi et de l'évaluation des contributions de l'Etat aux organisations internationales constituent la dorsale de ce dispositif. A terme, il est prévu entre autres l'actualisation régulière du fichier des organisations internationales aux budgets desquelles contribue le Cameroun, l'élaboration d'une programmation triennale des engagements de l'Etat au titre de ses contributions aux instances internationales et la définition d'un référentiel d'analyse de la soutenabilité des engagements financiers de l'Etat au profit des organisations internationales.

Intervenant sur le deuxième point à l'ordre du jour, le Ministre des Postes et Télécommunications a rendu compte de l'état de mise en œuvre des directives qui lui ont été données au terme du Conseil de Cabinet du 25 avril 2019, portant sur (i) le processus d'assainissement des ressources humaines de l'Agence de Régulation du Secteur des Télécommunications (ART) ; (ii) le mécanisme de financement du plan stratégique de développement du secteur numérique ; (iii) le paiement des redevances dues à *Cameroon Telecommunications* (CAMTEL) et la mise en place d'un cadre de gestion équitable de la fibre optique.

Le Ministre a fait savoir que le processus d'assainissement des ressources humaines de l'ART se poursuit et permettra, une fois achevé, d'assurer une adéquation entre les profils des personnels en service et les missions de l'Agence. Le nouvel organigramme de cette dernière prendra en compte les métiers relatifs au recouvrement des redevances dues et au contrôle des activités des opérateurs.

S'agissant du financement du plan stratégique de développement de l'économie numérique, le mécanisme retenu vise à prélever un pourcentage à déterminer sur toutes les transactions électroniques effectuées au moyen de plateformes technologiques innovantes. Par ailleurs, le Gouvernement s'emploie, avec l'appui de la BEAC et des organismes partenaires, à la réalisation des opérations de règlement et de compensation des transactions générées par la plateforme unifiée. A terme, les prélèvements opérés sur les plateformes innovantes serviront à alimenter un Fonds de Développement du Numérique.

Quant au paiement des redevances dues à CAMTEL, une plateforme MINPOSTEL/ART/CAMTEL a été créée, afin de consolider les différentes dettes entre les acteurs du secteur des télécommunications et de proposer des mécanismes de règlement appropriés. En ce qui concerne enfin la mise en place d'un cadre de gestion équitable de la fibre optique, le véritable enjeu est de s'assurer que les opérateurs du secteur n'exercent pas des activités en dehors de leur périmètre de concession, s'agissant notamment du déploiement de la fibre optique. Pour encadrer les interventions des opérateurs de téléphonie mobile dans ce segment d'activité, le Ministre a annoncé la mise en place d'une Unité de Production en charge du réseau de transport.

Enfin, le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique a rendu compte de l'état d'avancement du processus d'actualisation du Plan Directeur d'Industrialisation, dont la première mouture a été élaborée en 2016. Il a rappelé que ledit Plan prévoit, dans sa première phase, l'encadrement de la mise en œuvre des projets structurants d'impulsion et le renforcement des unités industrielles existantes. Les travaux d'actualisation en cours sont structurés autour des trois sanctuaires industriels nationaux que sont l'agro-industrie, l'énergie et le numérique ; les piliers industriels structurants tels que le coton, les mines, la chimie-pharmacie, les forêts et les hydrocarbures. Des groupes techniques stratégiques sont à l'œuvre et examinent les contributions des administrations publiques, le secteur privé et la société civile.

Au terme des échanges consécutifs à ces présentations, le Premier Ministre a approuvé les mesures préconisées par le Ministre des Finances dans le sens de la rationalisation des contributions versées par le Cameroun aux organisations internationales. Il lui a demandé de s'atteler résolument à leur mise en œuvre et de lui soumettre un rapport à cet effet à la fin du premier semestre 2020. Au Ministre en charge des Télécommunications, le Chef du Gouvernement a demandé de finaliser, à brève échéance, les initiatives en cours relatives à la mise en place d'une plateforme unifiée de règlement et de compensation des transactions financières. Enfin, le Premier Ministre a demandé au Ministre en charge de l'Industrie d'accélérer et de finaliser à brève échéance l'actualisation en cours du Plan Directeur d'Industrialisation.

Le Conseil s'est achevé à 12 h 00 mn.-



23 JAN 2020

Le Secrétaire Général des Services
du Premier Ministre,

FOUDA Seraphin Magloire